

1/ Les nouveaux enjeux de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) :

La loi «LME» comporte 5 grands axes pour moderniser l'Economie.

Le premier et le plus vital à notre économie concerne les Entreprises. Au delà des améliorations juridiques et fiscales comme la création du statut d'Auto entrepreneur, la simplification des actes de création et l'accroissement de la protection de l'entrepreneur individuel et de son patrimoine personnel, l'élément phare de la loi LME devait être la réduction des délais de paiement ramené à 60 jours.

Qu'en est-il 9 mois après son entrée en application au 01/01/2009 ?

Le premier constat est plutôt alarmant car les nouvelles dispositions sur les délais de paiement sont fortement méconnues chez les dirigeants de TPE. Près de 60 % d'entre eux les méconnaissent et 33% n'ont même jamais entendu parler de ces nouveaux plafonds légaux (60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou 45 jours fin de mois).

Plusieurs facteurs expliquent ce désintérêt :

- Les sanctions financières et pénales sont inexistantes.
- Près de Trois/quart des chefs d'entreprises affirment déjà appliquer des conditions de règlement plus favorable que les plafonds imposés par la loi LME.
- Le manque de moyens informatique (logiciels) pour calculer rapidement et automatiquement ces intérêts de retard.

Il semble que ce dernier frein soit en passe d'être obsolète car de nouveaux éditeurs commencent à compléter leur offre d'une telle solution.

Le précurseur [LME Software](http://www.lme-software.fr) dispose déjà en [Elofi LME](http://www.lme-software.fr) d'une solution complète et éprouvée permettant d'anticiper, de simuler et d'appliquer la législation **LME** sur les intérêts de retard. Le logiciel Elofi LME se déploie en monoposte ou sur site distant pour couvrir les besoins d'artisans, de TPE, PME et Grands Comptes.

Pour plus d'informations, visitez le site www.lme-software.fr

Contact presse : Cedric au 06 77 86 56 14 ou contact@lme-software.fr

www.lme-software.fr